

Questions orales

[Traduction]

LES MINES

L'AVENIR DE LA MINE DE FER À WAWA

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) et a trait à un problème que connaît la localité de Wawa dans ma circonscription. On y est en effet fort inquiet devant les nombreuses mises à pied survenues à Wawa depuis quelques mois. Il est même fort possible à présent que la mine Algoma Ore y cesse toute activité. Or la fermeture de cette mine est impensable parce qu'elle entraînerait la catastrophe sur le plan économique non seulement pour la localité de Wawa mais aussi pour la région tout entière. Le ministre peut-il dire à la Chambre, et par son entremise à tous les habitants de Wawa, ce que le gouvernement compte faire pour parer à cette éventualité?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, nous partageons tous les préoccupations du député au sujet de la perte éventuelle d'emplois à la mine Algoma à Wawa. Il n'étonnera personne d'apprendre que depuis un bon moment déjà cette entreprise a beaucoup de mal à soutenir la concurrence. Ses propriétaires ont proposé une série, si l'on veut bien, de solutions possibles qui nécessiteront sans doute la collaboration de la main-d'œuvre, des services municipaux, de la province et du gouvernement fédéral. Nous examinons ces solutions et nous tâcherons d'y répondre le plus vite possible.

* * *

L'AGRICULTURE

LES BUREAUX D'EXAMEN DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE—
L'ÉTUDE DES CAS EN SASKATCHEWAN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans leurs deux premiers mois d'activité, les Bureaux d'examen de l'endettement agricole ont reçu plus de 1 200 avis d'intention de saisir des exploitations agricoles familiales, et 670 de ces avis ont été déposés en Saskatchewan. La structure actuelle des bureaux ne leur permet pas d'étudier convenablement les centaines de cas qui leur sont soumis dans cette province. Comment le ministre a-t-il l'intention de débloquent cette situation grave et impossible?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il faut reconnaître que nous innovons. Nous avons éprouvé des difficultés mineures dans les étapes initiales. Le député se rappelle peut-être, toutefois, que si nous constatons que le nombre sans cesse croissant de cas pose de sérieuses difficultés, la loi autorise le gouvernement à établir plus d'un bureau d'examen de l'endettement agricole par province.

LA SITUATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le nombre d'avis d'intention qui ont été déposés montre l'étendue de la crise réelle dans le financement agricole de même que l'inefficacité des mesures prises par le gouvernement jusqu'ici. Ce dernier a-t-il un plan d'action pour enrayer cette attaque contre l'exploitation agricole familiale?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, que le député revoie ce que nous avons fait depuis le début. Il verra que le gouvernement a pris des initiatives nombreuses et importantes...

M. Fulton: Citez-en une.

M. Wise: ... pour la survie de l'exploitation familiale.

M. Fulton: Citez-en une.

M. Wise: C'est à cela que nous avons travaillé hier, que nous travaillons aujourd'hui et que nous travaillerons demain.

* * *

L'IMMIGRATION

L'OCTROI D'UN PERMIS MINISTÉRIEL SPÉCIAL D'ENTRÉE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. Des rapports de presse ont confirmé aujourd'hui que le ministre avait accordé un permis ministériel spécial à un homme qui a été condamné à plus de 20 reprises pour infractions criminelles et pour lequel le ministre avait fait des démarches à titre de simple député. Étant donné que cette décision scandaleuse va à l'encontre des avis de son propre ministère et de la position adoptée par trois anciens ministres de l'Immigration, sur quels arguments se fonde le ministre pour accorder à cette personne un droit d'entrée spécial au Canada? Peut-il dire si des membres de son cabinet ou certains de ses collaborateurs ont participé à la rédaction d'une lettre de réhabilitation signée par cette personne et destinée à son ministère et au Cabinet?

L'hon. Gerry Weiner (Ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, cette famille est avec nous au Canada depuis 1979. Elle est bien établie, elle est estimée et elle jouit de nombreux appuis. Un obstacle de nature technique empêchait les autres ministres de faire une recommandation au gouverneur en conseil. La personne en question a supprimé l'obstacle en admettant avoir fait l'objet d'une condamnation. J'ai alors été en mesure de présenter une recommandation au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Marchi: Monsieur le Président, cette réponse constitue une insulte pour les milliers d'immigrants légitimes qui ne peuvent pas entrer au Canada et elle tourne en dérision le processus d'immigration.

Des voix: Bravo!